



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
30 novembre 2007
Français
Original: anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 11 octobre 2007, à 15 heures

Président : M. Wolfe (Jamaïque)

Sommaire

Point 106 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (*suite*)

Point 107 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 106 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (suite) (A/62/84, A/62/126, A/62/127, A/C.3/62/L.2 et L.3)

Point 107 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (suite) (A/62/117)

1. **M. Giade** (Nigéria) dit que malgré les efforts soutenus déployés dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic des drogues, l'état de choses menace toujours la sécurité internationale. Les répercussions de l'abus et du commerce des drogues sur les jeunes, la propagation du VIH/sida et d'autres maladies potentiellement mortelles, la qualité de la vie et la pauvreté sont des plus alarmantes. Outre les efforts actuellement engagés pour mettre un frein au trafic des drogues, il faut que la communauté internationale et des organismes internationaux tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) fournissent d'urgence une assistance technique pour accroître les capacités des États membres, notamment dans les domaines de la formation et de la création d'emplois.

2. Le renforcement de la coordination internationale et régionale est crucial, particulièrement dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, devenue un point chaud du trafic mondial des drogues. Affirmant l'engagement du Nigéria envers le système mondial de contrôle des drogues sous la conduite et la coordination de l'ONUDC et la confiance de son Gouvernement à l'égard de la législation internationale sur le contrôle des drogues, il appelle les États membres des Nations Unies à mettre pleinement en oeuvre ces instruments.

3. Les travaux de la Commission de la délinquance économique et financière (EFCC) et du Service national de lutte antidrogue (NDLEA), en coopération avec la communauté internationale, ont permis au Nigéria de s'attaquer à la question de la prévention du crime et du contrôle des drogues à l'échelon international, avec un certain succès quant au contrôle des stupéfiants, à la diminution des drogues et aux mécanismes antiblanchiment d'argent. Toutefois, le Nigéria a besoin d'urgence d'un soutien international et d'une assistance technique et il prie ses partenaires internationaux de continuer à soutenir les agences gouvernementales dans leurs efforts en vue d'éradiquer le trafic des drogues, notamment du cannabis, dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

4. Des ressources considérables ont été dépensées pour mettre un frein au transit et à l'exportation des drogues, et après s'être acquitté avec sérieux de ses obligations conventionnelles, le Nigéria espère que ses partenaires viendront renforcer ces efforts en offrant une assistance technique, un soutien logistique et des formations. Il souhaite également souligner le risque de voir la région attirer d'autres drogues illicites, telles que la cocaïne, si la lutte contre les drogues n'est pas engagée de façon drastique. Il est primordial que la communauté internationale traite et anticipe cette menace.

5. L'assistance à l'Initiative pour des opérations conjointes en Afrique de l'Ouest (OCAO), entité sous-régionale chargée de la coopération, a diminué au cours des deux années écoulées. L'OCAO a besoin d'un soutien urgent pour la formation, la logistique, le financement et d'autres formes d'assistance technique. Il espère que la communauté internationale aidera le Nigéria à relever ce défi et ainsi empêcher une explosion du trafic des drogues dans cette sous-région.

6. Il saisit l'occasion qui lui est offerte pour rappeler le soutien et l'engagement sans réserve du Nigéria envers la réalisation des objectifs fixés lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a besoin d'un financement durable et prévisible afin de lutter efficacement contre le danger international que représentent les drogues. Les pays africains ont été profondément touchés par la réduction des fonds versés par les donateurs pour le contrôle des drogues, ce qui revient à encourager les trafiquants de drogues. Les pays africains, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest, ont besoin d'urgence d'une aide financière pour renforcer leurs capacités dans les domaines de la justice pénale, de la prévention du crime et du trafic des drogues afin d'assurer leur développement socioéconomique sur le long terme.

7. **M. Onischenko** (Ukraine) exprime son inquiétude quant aux menaces que font planer sur la stabilité internationale la criminalité organisée, la traite des êtres humains et le trafic des drogues ainsi que les différents phénomènes associés. La mondialisation a créé un environnement dans lequel les drogues illicites, le crime et le terrorisme passent aisément les frontières, d'où la nécessité d'être vigilant et d'améliorer sans cesse les mécanismes nationaux,

régionaux et internationaux pour une coopération efficace.

8. L'Ukraine est convaincue que les principales priorités fixées pour la Commission des stupéfiants et l'ONUDC, les mesures fondées sur l'examen intérimaire de la mise en œuvre recommandée de la vingtième session extraordinaire, et l'adoption de la stratégie à moyen terme de l'ONUDC pourraient aider de manière significative les pays à relever le défi que constitue le commerce des drogues. L'Ukraine appuie les efforts visant à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et entend rester un participant actif à cet égard.

9. Le succès de la première session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption permettra aux États de poursuivre l'élaboration d'une approche globale unifiée et d'une stratégie de mise en œuvre cohérente pour lutter contre la corruption. Exprimant le soutien sans réserve de l'Ukraine à l'Initiative mondiale de lutte contre la traite des personnes et le Forum sur l'Initiative mondiale qui doit se tenir à Vienne, il souligne l'importance de la législation actuelle sur le crime, le trafic des drogues et la traite des êtres humains et prie instamment les États de respecter et de mettre en œuvre pleinement les dispositions de ces instruments ainsi que les stratégies et politiques de l'ONUDC. L'Ukraine continuera à honorer ses obligations contractées au titre des différents traités multilatéraux, et, dans ce contexte, il demande aux organisations internationales d'apporter l'assistance technique requise pour assurer leur mise en œuvre effective.

10. Dans leur tentative de promouvoir une coopération internationale et régionale stable au regard de la prévention du crime et de la justice pénale, il conviendrait que les organisations internationales adoptent des mesures supplémentaires pour renforcer l'échange d'informations et d'expériences et fournissent une assistance technique et spécialisée supplémentaire pour aider les États membres à renforcer leurs mécanismes en matière de justice et de prévention du crime. Les États doivent être encouragés à développer leurs contacts concrets entre eux, en partageant régulièrement leurs expériences relatives à la production et à l'application de technologies et de dispositifs spécialisés pour lutter contre la criminalité organisée. Le succès dans ce domaine dépend à la fois de l'efficacité et du professionnalisme des organismes

chargés de l'application de la loi de chaque État, du niveau de leur coopération internationale et de la mise en œuvre de nouveaux moyens pratiques d'éliminer les causes profondes du phénomène.

11. S'agissant du contrôle international des drogues, il dit que l'Ukraine soutient une approche intégrée et globale pour s'attaquer à la fabrication illicite des drogues et à leur commercialisation et ainsi empêcher le détournement des substances utilisées pour la fabrication licite des produits pharmaceutiques, insistant sur la nécessité de systèmes de contrôle et de vérification efficaces. Il est conscient que la fabrication et la consommation de drogues illicites sont le résultat de faibles niveaux de développement économique et social dans bien des régions et propose que les mesures de lutte contre le crime et les drogues soient intégrées dans des stratégies de développement durable.

12. Comme la prévention de la consommation des drogues est une condition préalable à l'instauration d'une société saine et efficace, l'Ukraine salue les mesures prises par l'ONUDC et ses organes subsidiaires, en particulier leur aide pour résoudre les questions urgentes relatives aux drogues. Le niveau croissant de production d'héroïne en Afghanistan est particulièrement préoccupant pour l'Ukraine, car les pays de cette région sont devenus des plaques tournantes de volumes d'héroïne considérables destinés à l'Europe. La situation illustre clairement la vulnérabilité particulière des pays ayant des économies en transition en raison de leur situation géographique. Dans ce contexte, il se félicite de la décision prise par cinq pays d'Asie centrale, la Fédération de Russie et l'Azerbaïdjan, de mettre en place un centre de coordination régional afin de lutter contre le trafic illicite des drogues et la criminalité organisée.

13. **M. Anzola Quinto** (République bolivarienne du Venezuela) dit que la lutte contre le problème mondial des drogues, sous tous ses aspects, est un problème prioritaire pour le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, État socialiste, tant en termes de sûreté nationale que de bien-être de l'homme. En outre, le Venezuela s'est engagé à réaliser les objectifs fixés dans la Déclaration politique adoptée lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les efforts soutenus du Venezuela, à travers ses stratégies et mesures préventives et effectives n'ont pas seulement retenu l'attention d'organes reconnus tels que la CICAD, Commission interaméricaine de lutte contre l'abus de

drogues, mais ont également donné des résultats tangibles. Le volume des saisies de drogues qui a atteint 60 tonnes l'année écoulée, et les arrestations majeures de ces derniers mois reflètent l'engagement sans réserve du Gouvernement.

14. Le Venezuela s'efforce d'améliorer son arsenal législatif afin de mieux faire face au problème de la drogue à travers des réformes visant à renforcer les systèmes de renseignements et alourdir les peines prononcées contre les trafiquants. De plus, des projets de loi novateurs relatifs aux services aéronautiques et douaniers, aux saisies d'actifs et au système postal sont en cours d'examen.

15. Bien que le Venezuela ne soit ni producteur ni grand consommateur de drogues, il est toutefois devenu une plaque tournante majeure des drogues destinées aux pays où la demande est forte. Le Gouvernement est fermement convaincu que les dispositions de lutte contre les drogues demandent la coopération entre les pays producteurs et les pays consommateurs de drogues, partant du principe de la responsabilité partagée. A cet égard, le Venezuela souhaite insister sur le problème particulier des États de transit et la nécessité de renforcer la coopération, notamment dans la région des Caraïbes. L'ONUDC a joué un rôle majeur à l'égard du Venezuela qui a bénéficié de l'assistance technique et de la formation spécialisée de ses responsables de l'application des lois.

16. Il souligne la nécessité d'une approche globale et équilibrée pour combattre les drogues, conformément aux objectifs et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, du principe de non-intervention dans les affaires internes des États et des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Une action conjointe contre les drogues doit impliquer une approche sur deux fronts, l'offre et la demande. Il conviendrait que les États s'engagent à réduire la demande et à s'occuper des toxicomanes; du côté de l'offre, lutter contre la distribution des drogues ne doit pas mettre en péril la survie des populations, notamment des populations autochtones et de leurs traditions séculaires. Il est temps de reconnaître les erreurs de longue date commises dans la lutte contre les drogues et les dommages environnementaux causés par certaines politiques de réduction, sans oublier leurs effets sur

l'existence même et les moyens de subsistance des segments vulnérables de la population.

17. **M^{me} Kafanabo** (Tanzanie) dit que le Gouvernement de Tanzanie est extrêmement préoccupé par le problème mondial des drogues et ses répercussions négatives sur le développement du pays et les efforts d'élimination de la pauvreté. La position stratégique de la Tanzanie, limitrophe de huit pays, dont six sans littoral, son réseau routier de bonne qualité vers les pays voisins et sa longue bande de littoral augmentent la vulnérabilité de la Tanzanie face au trafic illicite des drogues. La Tanzanie est un État de transit majeur. Toutefois, avec le renforcement de la répression dans les pays développés et dans les pays de destination finale, les statistiques récentes sur la saisie de drogues font apparaître une nette augmentation des drogues illicites disponibles en Tanzanie, une tendance qu'il conviendrait de freiner avant que la situation ne s'aggrave.

18. Le cannabis est la drogue la plus consommée et la plus vendue en Tanzanie, et sa culture est en hausse. La production de cannabis est plus lucrative pour les agriculteurs pauvres que les cultures traditionnelles dont la valeur a chuté sur le marché mondial. Le Gouvernement a lancé une campagne d'envergure pour sensibiliser les responsables locaux et procéder à des opérations massives d'éradication et de surveillance. Toutefois, ces efforts seuls ne peuvent garantir une solution durable, et il est nécessaire de dynamiser ces efforts en recherchant des programmes alternatifs de développement viables, notamment la substitution des cultures dans les zones où le cannabis est cultivé à une échelle commerciale. Parallèlement, il conviendrait d'accélérer l'Accord sur l'agriculture de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) afin d'assurer des conditions plus favorables aux agriculteurs.

19. Parmi les sujets de préoccupation du Gouvernement se trouve également la vulnérabilité des jeunes face à l'abus des drogues et à l'infection par le VIH. Des programmes de sensibilisation, notamment l'éducation par les pairs, ciblent les jeunes dans l'espoir de les empêcher de devenir des trafiquants ou des consommateurs de drogues.

20. Des mesures qui ont fait leurs preuves ont été adoptées par le Gouvernement : la législation relative au contrôle des drogues a été renforcée et des unités spéciales de contrôle ont été établies au sein des organismes de répression tandis que leurs responsables

suivaient une formation. De plus, une équipe spéciale interinstitutions a vu le jour et des campagnes de sensibilisation sur le danger présenté par les drogues illicites ont été lancées. Le Gouvernement a également élaboré un plan d'action national et mis en place une équipe interministérielle pour veiller à la cohérence des programmes de contrôle des drogues lancés par les différentes parties prenantes. Toutefois, la pénurie de ressources pour mettre en œuvre ces stratégies et la capacité insuffisante des organismes de répression à s'occuper du détournement des produits pharmaceutiques vers des filières illicites constituent des obstacles majeurs. On note également le manque de moyens pour lutter contre la fabrication des drogues illicites, traiter les toxicomanes ou répondre efficacement aux problèmes généraux de l'abus des drogues et prendre en charge la prévention du VIH. A cet égard, elle souligne l'importance d'un soutien international pour permettre au Gouvernement de relever les défis du futur.

21. Le Gouvernement de la Tanzanie reconnaît et soutient les travaux de l'ONUDC et demande à la communauté internationale de continuer à soutenir cet organe, notamment en augmentant son financement. La Tanzanie a largement bénéficié d'un soutien technique et financier, qui doit se poursuivre en raison de sa vulnérabilité et de l'augmentation de l'activité liée aux drogues illicites. Sa délégation est d'accord avec la proposition formulée par le Directeur exécutif de l'ONUDC, à savoir que le contrôle des drogues, la dissuasion et la prévention du terrorisme ne peuvent pas être considérés isolément. La coopération et la coordination judiciaires internationales sont essentielles pour assurer la paix, la sécurité, le développement et la primauté du droit.

22. **M^{me} Eilon Shahar** (Israël) dit que sa délégation a adhéré à un certain nombre de conventions et traités relatifs aux stupéfiants et qu'elle participe pleinement au Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs. La stratégie nationale israélienne en vue d'éliminer les drogues illicites se fonde sur plusieurs approches intégrées, notamment la législation contre les trafics, l'éducation des jeunes, le traitement de l'abus des drogues, la réinsertion, l'information et la sensibilisation. Ces efforts ont connu quelques succès. Les saisies de stupéfiants en Israël sont les plus importantes de la région, tandis que la toxicomanie reste relativement faible par comparaison avec d'autres

nations développées. Israël poursuit sa lutte contre la demande d'ecstasy, de LSD et d'héroïne. L'augmentation globale de la consommation de cannabis demeure également une source de préoccupation. S'agissant de la répression, des chercheurs travaillent en Israël à développer une méthode de détection des champs de cannabis en utilisant la télédétection aérienne. Le taux relativement élevé d'abus de drogues et d'alcool dans les communautés migrantes d'Israël constitue un défi pour son Gouvernement. Israël a adapté ses programmes thérapeutiques et de consultations aux besoins particuliers des migrants touchés par les abus des drogues et d'alcool. D'autres mesures telles que des permanences téléphoniques plurilingues pour les toxicomanes répondent aux besoins des populations migrantes.

23. Israël a promulgué une loi criminalisant la traite des êtres humains à des fins de prostitution. En 2006, la législation a été élargie pour inclure l'esclavage et le travail forcé. En application de cette législation, son Gouvernement est autorisé à confisquer les actifs des trafiquants pour financer un programme d'indemnisation des victimes. Israël continue également à travailler avec d'autres gouvernements pour coordonner et mettre en œuvre des politiques de lutte contre la traite.

24. Le trafic des drogues représente également une menace stratégique majeure au-delà du territoire national. Des organisations terroristes, parfois actives dans le monde entier, utilisent les réseaux de trafic de drogues pour financer leurs campagnes et faire passer des armes. Israël est confronté à la menace directe des drogues, du terrorisme et du lien entre les deux le long de sa frontière nord où elle a arrêté et condamné des citoyens libanais impliqués dans le trafic de drogues et la fourniture de renseignements stratégiques à des terroristes en échange de drogues. La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies doit être mise en œuvre de manière globale. S'attaquer aux drogues et à la criminalité internationale demande de renforcer la coordination et le partage des informations à l'échelon régional et de surmonter les différences politiques qui ne doivent pas faire échouer les efforts déployés en faveur des intérêts communs et de la sécurité.

25. **M. Muchemi** (Kenya) dit que sa délégation accueille avec satisfaction le renforcement continu du Programme des Nations Unies pour la prévention du

crime et la justice pénale, notamment sa capacité de coopération technique. Il félicite l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de son rôle central dans le renforcement de la capacité des États à répondre de manière plus efficace aux enjeux posés par la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme, et soutient les recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire Général sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (A/62/126).

26. Le Kenya bénéficie toujours des différents programmes d'assistance technique de l'ONUDC. Ses séminaires et programmes de formation dans les domaines de la justice pénale et de l'application de la loi ont renforcé la capacité nationale du Kenya à lutter contre la criminalité transnationale. Son évaluation en profondeur du cadre institutionnel et législatif du Kenya améliorera la capacité du Kenya à lutter contre le blanchiment d'argent. Malheureusement, la participation à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles est loin d'être universelle. On peut se préoccuper sérieusement du faible niveau de participation au Protocole relatif aux armes à feu. Sa délégation prie instamment les États qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de ratifier ces instruments et d'y adhérer. Son Gouvernement coopère étroitement avec des partenaires internationaux et l'ONUDC pour incorporer la Convention et ses protocoles dans sa législation interne.

27. Le Kenya a engagé des efforts internationaux pour lutter contre le trafic de stupéfiants. Malgré ses capacités limitées, son Gouvernement a récemment renforcé les mesures de lutte contre le trafic des drogues, telles que des contrôles plus serrés aux frontières et des peines sévères pour les trafiquants. Ces mesures ont donné des résultats positifs. Son Gouvernement a également participé activement au Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australie, promulgué des lois et établi un groupe spécial national chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

28. La prévention et la lutte contre la corruption constituent un autre enjeu majeur pour le Kenya. La Convention des Nations Unies contre la corruption offre un cadre juridique sans précédent pour lutter contre ce fléau. Si sa délégation se félicite de l'augmentation continue des ratifications et des

adhésions à la Convention, elle souhaiterait que les participants viennent de toutes les régions du globe. Le Gouvernement est toujours confronté à des problèmes de compétence dans le cadre des efforts qu'il déploie pour confisquer les actifs obtenus par la corruption. Le Kenya met actuellement en œuvre une stratégie nationale de lutte contre la corruption et a amélioré son cadre juridique, renforcé ses institutions faibles et établi de nouvelles qui fourniront des directives dans le cadre de la lutte contre la corruption. Il a promulgué des textes de loi qui définissent la corruption et énoncent des règles générales sur la transparence et la responsabilité. Sa délégation félicite l'ONUDC de son soutien sans faille aux initiatives régionales de lutte contre la criminalité transnationale organisée et demande à la communauté internationale d'appuyer son Programme d'action pour l'Afrique 2006-2010.

29. **M^{me} Cowan** (Canada) dit que la première Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a été couronnée de succès. La récente ratification de la Convention par le Canada traduit l'engagement de son Gouvernement à accroître la responsabilité gouvernementale et à lutter contre la corruption. Il entend également parrainer une série d'initiatives engagée avec l'ONUDC pour faire avancer sa mise en œuvre, notamment à travers des ateliers en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Asie centrale. Le Canada a récemment annoncé une nouvelle stratégie nationale de lutte contre les drogues ciblant particulièrement les jeunes. La stratégie couvre les domaines prioritaires suivants : prévention de l'usage illicite des drogues; traitement de la dépendance aux drogues illicites; répression de la criminalité organisée et lutte contre la production et la distribution de drogues illicites. Elle vise à réduire l'offre et la demande des drogues illicites et à favoriser la sécurité et la salubrité des communautés.

30. Le Canada prend très au sérieux le crime de traite des êtres humains. En cela il est guidé par ses engagements nationaux et internationaux, notamment le Protocole relatif à la traite des personnes. Il continue à intensifier ses efforts de prévention de la traite, de protection des victimes, de poursuite des trafiquants et de formation de partenariats, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Il appuie l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains et participera activement au forum qui se tiendra à Vienne en février 2008.

31. Le Gouvernement soutient les débats internationaux relatifs à la primauté du droit, notamment la nécessité de promouvoir des systèmes de justice pénale renforcés, et le travail sans relâche de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il soutient également les nouvelles priorités d'assistance technique adoptées par la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée.

32. Le Canada accueille avec satisfaction la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Son programme national de renforcement des capacités antiterroristes a soutenu les travaux de l'ONUDC dans le domaine de la contrefaçon en Asie ainsi que les efforts du Service de la prévention du terrorisme en vue de renforcer le régime juridique contre le terrorisme en Amérique. Le programme a adopté une approche équilibrée, aidant les États à formuler des réponses qui tiennent compte des intérêts de la sûreté nationale tout en restant fidèles aux principes des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

33. Le Gouvernement est préoccupé par la situation de la criminalité et des drogues en Afghanistan et en Amérique. S'agissant de l'Afghanistan, il a annoncé une contribution à l'ONUDC pour renforcer l'application des lois relatives à la lutte contre les stupéfiants, renforcer le système judiciaire et aider l'Afghanistan à collaborer avec ses voisins pour lutter contre le trafic transfrontalier des stupéfiants. Bien des enjeux touchant à la sécurité en Amérique ont pour cause le commerce des drogues illicites et la criminalité organisée qui lui est associée. Le Canada participe à une série de forums régionaux et autres dans lesquels il partage les meilleures pratiques, parraine une assistance technique et soutient la mise en œuvre régionale des instruments internationaux contre le crime et les drogues.

34. Le Canada se félicite de la Stratégie à moyen terme de l'ONUDC pour la période 2008-2011 et confirme son engagement à coopérer avec l'ONUDC et d'autres partenaires majeurs internationaux, régionaux et bilatéraux.

35. **M. Ramadan** (Liban) dit que le Liban mène une politique de tolérance zéro à l'égard des drogues. En 1998, il a adopté une loi révisée sur le contrôle des drogues incluant des dispositions sur le blanchiment d'argent et mis en œuvre une stratégie nationale visant

à réduire l'offre et la demande de drogues et assurer le traitement des toxicomanes. S'agissant de l'offre, le Liban met en œuvre des programmes à long terme pour éliminer les cultures de drogues illicites. Depuis 2002, le Liban a détruit des milliers d'hectares de cultures illicites, notamment des plants de coca, d'opium, de cannabis et tout le chanvre indien. Les autorités ont également saisi des quantités importantes de drogues, réduit ce trafic et coopéré avec Interpol. S'agissant de réduire la demande, le Gouvernement met en œuvre des programmes de sensibilisation, organise des cours, des conférences et des ateliers et diffuse des informations pertinentes dans les médias et la société civile.

36. Quant au traitement des toxicomanes, la législation récemment promulguée les considère comme des patients plutôt que comme des délinquants et leur offre la possibilité de se faire soigner dans les hôpitaux ou les centres de soins. L'Office de contrôle des drogues rattaché au Ministère de l'intérieur participe régulièrement aux réunions de la Commission des stupéfiants et du Conseil des ministres de l'intérieur arabes, coopère étroitement avec l'Office régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) au Caire et présente des rapports à l'ONUDC et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS). Toutefois, le Gouvernement n'a pas été en mesure de mettre pleinement en œuvre ses plans contre le trafic des drogues en raison de l'aide insuffisante de la communauté internationale.

37. Au vu du lien existant entre le blanchiment d'argent et la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic des drogues, une loi criminalisant le blanchiment d'argent a été promulguée en 2001. De plus, en partenariat avec l'ONUDC, le Liban met actuellement en œuvre son "Projet Liban", en soutien à la stratégie nationale de lutte contre la corruption, avec l'appui financier des Etats-Unis. "Projet Liban" est centré sur la jeunesse et comporte l'élaboration d'un modèle éthique qui doit être testé dans les écoles libanaises. De plus, victime de différentes formes de terrorisme depuis l'occupation israélienne jusqu'aux attaques terroristes et à l'assassinat de leaders et de journalistes, le Liban s'est engagé à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et se montre un allié loyal dans tous les efforts internationaux déployés à cet égard, ayant ratifié 11 des 13 conventions internationales relatives au terrorisme et la Convention

arabe sur la répression du terrorisme, et coopérant pleinement avec les Comités 1267, 1373 et 1540.

38. **M. Alemu** (Ethiopie) dit que la prévention du crime, la justice pénale et le contrôle des drogues, tous cruciaux pour la paix et la sécurité du monde compte tenu de la mondialisation, sont liés de manière de plus en plus inextricable, ce qui impose de coopérer à l'échelon international. La criminalité transfrontière organisée, la corruption, le terrorisme et le trafic illicite des personnes et des armes se développent de manière alarmante, notamment dans les régions en développement et encore plus dans les pays les moins développés qui manquent de ressources financières et technologiques et de savoir-faire pour se protéger. Il est donc encourageant que l'ONUDC et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale aient convenu d'une série de conférences sur ces questions et que des mesures préventives pratiques soient appliquées pour mettre en œuvre les décisions et résolutions pertinentes. A cet égard, la Déclaration et le Programme d'action de Vienne sur le crime et la justice intitulé "Relever les défis du XXIe siècle" et le document final du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont tout particulièrement remarquables.

39. Son Gouvernement met en œuvre les décisions ci-dessus et recherche la paix et la sécurité sur son territoire afin de garantir un environnement favorable à la participation active de la population au processus de développement. Les efforts déployés en vue d'améliorer le système judiciaire concernent le renforcement des capacités, l'établissement d'un centre de réforme de la justice et une agence d'administration et de contrôle des drogues, une formation des juges et des procureurs et de nouveaux textes de loi. De nouvelles dispositions sur la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent et la corruption ont été incorporées au Code pénal modifié. Les dispositions relatives à la corruption reprennent la Convention des Nations contre la corruption que l'Ethiopie a signée. De plus, son pays a conclu des accords bilatéraux avec le Kenya, Djibouti et le Soudan pour lutter contre la criminalité transfrontière. L'Ethiopie s'acquitte de ses obligations financières à l'égard d'Interpol et joue un rôle central au sein du Comité des chefs de police d'Afrique de l'Est (CCPAE). Le respect des obligations internationales liées à la prévention du crime, à la justice pénale et aux mesures prises pour lutter contre la corruption et le terrorisme coûte cher et demande

une solidarité et une coopération internationales accrues. Il conviendrait que les partenaires de l'Ethiopie respectent les engagements pris de fournir le soutien financier et technique dont elle a besoin.

40. **M. Dall'Oglio** (Organisation internationale pour les migrations (OIM)) dit que son organisation, en coopération avec d'autres organes intergouvernementaux majeurs, tels que l'Organisation mondiale du travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), s'est attachée à promouvoir l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains, ce qui constitue un tournant au regard de l'action engagée à cet égard. Actuellement, l'OIM effectue des opérations de lutte contre la traite dans 84 pays. Ces activités concernent principalement i) la recherche et la collecte de données, ii) la prévention par la diffusion d'informations et la sensibilisation, iii) le renforcement du cadre institutionnel dans le secteur public et la société civile, iv) l'aide directe aux personnes victimes de la traite, notamment avec des foyers d'accueil, la sécurité du retour et la réinsertion, et v) le soutien dans le domaine de la législation et des politiques de lutte contre la traite.

41. Certes, la forte demande de personnes issues de la traite est une cause profonde de cette forme d'exploitation, mais il n'existe aucune action préventive pour freiner cette demande. En réalité, les fonds consacrés à la lutte contre la traite, provenant pour l'essentiel des pays de destination et dépensés dans les pays d'origine, servent à réduire l'offre de main-d'œuvre et de services bon marché non réglementés dans des secteurs particulièrement prédisposés à l'exploitation. Il faudrait également s'attacher à stopper la demande de main-d'œuvre et de services bon marché dans les pays de destination, notamment ceux de l'Europe de l'Ouest. La lutte contre la traite s'est centrée sur les femmes et les enfants, victimes d'exploitation sexuelle, bien qu'un nombre toujours plus élevé de cas concerne des hommes et des garçons. Pour les années à venir, l'OIM attend une augmentation continue de la traite qui viendra grossir la main-d'œuvre forcée ou exploitée dans les secteurs de l'agriculture, l'industrie alimentaire, les textiles, la domesticité, l'hôtellerie et ses activités connexes, le bâtiment et l'industrie minière.

42. L'OIM est disposée à soutenir les politiques visant à réduire la demande de travailleurs victimes de la traite dans les pays de destination. De telles mesures supposent d'appliquer le droit du travail existant à l'emploi informel et non réglementé; l'encouragement à la création d'associations éthiques d'employeurs et l'élaboration de lignes directrices et de campagnes de sensibilisation pour aider les consommateurs à identifier les biens et les services faisant appel à des formes acceptables de travail. Il est manifestement nécessaire d'ouvrir davantage de filières légales de migration pour empêcher la traite, à travers de nouvelles initiatives sous-régionales et bilatérales améliorant la coopération en matière de migrations des travailleurs et les mécanismes de prise en compte de la parité des sexes. Il faudrait associer ces approches à des systèmes efficaces de vérification du recrutement dans les pays d'origine et à la protection des migrants dans les pays de destination.

43. **M. Schulz** (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FIRC)) dit que la Fédération a une solide expérience des conséquences humanitaires de l'abus des drogues. Il prie instamment les organes concernés d'être guidés par la science, et non par la peur et l'ignorance, et de traiter les toxicomanes de façon humaine, en les respectant comme des personnes ayant des droits et des besoins. Il conviendrait que les manifestations de 2008-2009 marquant le dixième anniversaire de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale respectent la priorité accordée ces dernières années aux personnes et aux communautés touchées par le VIH. Dans beaucoup de pays, notamment en Asie centrale, le VIH est directement lié à l'abus de drogues, tandis que la honte et la discrimination contribuent à la marginalisation des groupes touchés. En conséquence, la FICR se félicite de l'attention prêtée par la Commission des stupéfiants au problème des drogues dans les pays touchés par la pauvreté et l'insécurité et demande l'incorporation des questions des drogues dans les stratégies élaborées pour parvenir à un développement économique durable.

44. Les questions de l'abus des substances psychoactives sont directement, indirectement ou potentiellement liées aux quatre défis majeurs qui se posent à la communauté mondiale, à savoir les risques pour l'environnement, y compris les changements climatiques, les migrations, la violence, notamment dans les zones urbaines, les maladies émergentes ou

réémergentes et la santé publique. Des statistiques plus précises, bien que difficiles à compiler, permettent de réaliser l'étendue du problème des drogues. Ainsi, les statistiques officielles du Kazakhstan font état de quelque 45 000 toxicomanes par voie intraveineuse tandis qu'une étude menée sur la période 1998-2000 révèle que le nombre réel de ces toxicomanes est sans doute supérieur à 250 000. Les jeunes d'une vingtaine d'années sont les plus touchés. La population infectée est majoritairement masculine, mais tout porte à croire que le nombre de femmes vulnérables ou infectées est en augmentation

45. L'expérience du Kazakhstan et d'autres pays a montré que les programmes de lutte contre les drogues devraient impliquer les communautés et être gérés par elles ou avec leur aide. Des milliers de volontaires mobilisés au Kazakhstan par la société du Croissant-Rouge soulignent que sans une hausse significative du financement et en l'absence de démarches globales de réduction du fléau, le taux d'infection au VIH dû aux drogues injectables continuera à s'élèver. Les premières conclusions d'une étude menée par les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge concernant l'abus des substances psychoactives seront présentées lors d'un atelier organisé en novembre 2007 par la FICR et la Croix-Rouge italienne, et on escompte qu'elles contribueront de manière significative aux travaux des communautés, des gouvernements nationaux, de l'ONUDC et d'autres organismes.

46. **M. Gebre-Egziabher** (Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT)) dit qu'une meilleure compréhension de la dynamique de l'urbanisation rapide est cruciale pour s'attaquer à la criminalité urbaine. La proportion de la population mondiale qui vit dans les villes, 50 % en 2007, devrait atteindre les deux tiers d'ici à 2030, sachant que 95 % de cette augmentation se produit dans les pays en développement. La croissance urbaine devient synonyme de multiplication des taudis. Dans la majorité des pays qui vivent une urbanisation rapide, il reste beaucoup à faire pour renforcer les systèmes de police et de justice pénale. Il est urgent de prendre des mesures à l'échelon local pour protéger les droits des pauvres qui vivent dans les villes et adopter une approche concertée au regard du logement et des services, notamment sécuriser l'occupation des locaux veiller au rétablissement des quartiers détruits dans la planification urbaine. Ceci implique un urbanisme et

un aménagement urbain davantage participatifs. A cet égard, le rôle des autorités locales est essentiel et le renforcement des capacités requises est crucial pour les stratégies de prévention du crime spécifiques aux villes.

47. Il conviendrait d'évaluer ces stratégies selon le degré de protection offert aux segments les plus vulnérables de la société. Les études montrent que moins de 25 % des incidents de nature criminelle qui se produisent dans les quartiers pauvres font l'objet d'une déclaration. Une politique publique efficace implique de remédier à ce fait. A cette fin, l'ONU-HABITAT a constitué un Groupe consultatif de partenaires et collabore étroitement avec l'ONUDC et d'autres agences afin de développer des synergies adaptées. De plus, dans l'édition 2007 du Rapport mondial sur les établissements humains intitulée "Accroître la sûreté et la sécurité urbaines", l'ONU-HABITAT préconise avec fermeté d'incorporer des initiatives de prévention de la criminalité urbaine dans les plans d'aménagement urbain et les initiatives en faveur de la réduction de la pauvreté et que les gouvernements soutiennent les efforts de prévention du crime déployés par les municipalités et les communautés. En relation avec la Journée mondiale de l'habitat, l'ONU-HABITAT a organisé en octobre 2007 avec le Gouvernement du Mexique une conférence internationale sur la situation actuelle de la sécurité urbaine. Les recommandations finales de cette conférence fournissent une série d'indications claires, adoptées pour travailler dans ce domaine. Ces documents finaux serviront en fin de compte de base aux débats d'un forum intergouvernemental de haut niveau sur la prévention de la criminalité en milieu urbain. Cette manifestation, coorganisée par l'ONU-HABITAT, l'ONUDC et d'autres partenaires multilatéraux se tiendra au cours de la quatrième session du Forum urbain mondial à Nanjing (Chine) en octobre 2008.

48. **M. Ramadan** (Liban), s'exprimant en vertu de son droit de réponse à la déclaration faite par Israël, dit que les délégués israéliens ont cherché à politiser le problème des drogues alors que tous les autres membres s'efforcent de lui trouver des solutions constructives. Bien que sa délégation n'ait pas l'intention de répondre à la déclaration de la délégation israélienne, il se sent dans l'obligation de le faire afin de clarifier leurs allégations infondées. Contrairement à la déclaration d'Israël, le fait que la région n'ait pas

participé à la lutte contre la criminalité organisée ne tient pas aux différences politiques mais plutôt à l'occupation permanente de son pays. Lorsque cette occupation cessera, sa délégation sera disposée à coopérer sur toutes les questions.

49. D'après un rapport de 2003 du Département d'État des Etats-Unis, Israël se trouve au centre d'un trafic international d'ecstasy. Selon des agents de l'Administration de la répression du trafic des stupéfiants des Etats-Unis, des Israéliens ont été impliqués dans pratiquement toutes les arrestations majeures liées au trafic d'ecstasy. Un des cas cités implique un gang tristement célèbre connu sous le nom de "Arizona Ring" qui, d'après le *New York Times*, a acheté des pilules d'ecstasy à un fournisseur de drogues installé à Brooklyn qui a des liens avec la mafia israélienne. Il s'agit de vétérans, aurait affirmé un agent des stupéfiants de New York. Certains ont servi dans des unités d'élite et des services de renseignement et connaissent toutes les astuces en matière de surveillance et de contre-surveillance. Ils sont donc particulièrement difficiles à interpeller.

50. Certes, Israël est connu de longue date pour ses oranges et ses sandales de cuir, mais sa principale activité commerciale actuelle comprend le quasi-monopole du trafic mondial d'ecstasy, qui, de même que la marijuana, le haschisch, l'héroïne et la cocaïne, donne lieu à présent dans ce pays à une consommation et à un trafic importants. L'Israël d'aujourd'hui est un pays riche, consommateur de drogues, comptant quelque 300 000 consommateurs occasionnels et environ 20 000 toxicomanes. Il n'existe cependant pas de statistiques fiables concernant la consommation d'ecstasy en Israël. Toutefois, rien que pour l'année 2000, la police a saisi 270 000 pilules d'ecstasy à des contrebandiers, des étudiants et des habitués des soirées.

La séance est levée à 16 h 40